

## DECISION DU PRESIDENT n° 2022-493

**Objet : Environnement-Agriculture - Attribution d'une aide à l'installation agricole à Mme Mylène MAUSSADET, GAEC Les Caprices du Petit Chère, 385 Petit Chère, 07300 Étables**

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2019-070 du 6 mars 2019 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Vu la délibération n° 2019-278 du 15 juillet 2019 approuvant le règlement d'aides à l'installation agricole par ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n°2022-190 du 6 avril 2022 approuvant le Budget Primitif de 2020 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 30 juin 2022 ;

Considérant la sollicitation d'une aide à l'installation agricole par Mylène MAUSSADET, installée sur la commune d'Étables, pour une activité agricole en GAEC avec une production caprine, transformation à la ferme en AOP Picodon et une commercialisation en circuits courts.

Considérant l'ensemble des pièces nécessaires et conformes à l'attribution de l'aide à l'installation agricole de Mme Mylène MAUSSADET.

Considérant que les crédits sont inscrits au BP 2022.

### DECIDE

Article 1 – D'accorder une aide à l'installation agricole de 2 000 € à Mme Mylène MAUSSADET, 385 Petit Chère, 07300 Étables

Article 2 – La présente aide sera imputée au budget de la direction environnement sur le service 3221.

Article 3 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et inscrite au recueil des actes administratifs.

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à Mercurol-Veaunes, le 27 juillet 2022